

Patrick KERVENNIC

La ferme de Perchène

37110 NEUVIELLE SUR BRENNE

Tel : 06 10 54 45 48

Neuville sur Brenne, le 1^{er} Novembre 2020

À l'attention de Mr Pierre TONNELLE, commissaire enquêteur désigné

Objet : enquête d'utilité publique, travaux d'aménagement de la rivière Brenne

Monsieur,

Je profite de l'opportunité qui m'est offerte par l'enquête d'utilité publique concernant les aménagements de la Brenne et du Rondy aux lieux-dits le Moulin de Perchène et la Ferme de Perchène pour vous faire part des remarques suivantes :

Le bief du moulin est recensé comme unique réserve incendie par le SDIS 37. Le bief doit garantir une lame d'eau de 80 cm et un débit de 120 m³/heure. Ce prérequis concerne la sécurité incendie de la Ferme de Perchène et ne peut donc pas être négligé.

J'ai des inquiétudes concernant la pérennité de Rondy en été si il est remis dans son lit comme noté dans la DIG.

Les dérèglements climatiques que nous vivons depuis plusieurs années avec des périodes de canicules et les déficits hydriques récurrents sont de nouvelles variables dont il faut absolument tenir compte.

Je vous propose donc de laisser le Rondy rejoindre la Brenne en amont du barrage, permettant ainsi de maintenir un niveau d'eau suffisant à la continuité écologique et à la sécurité incendie de ma propriété, tout en diminuant le coût du projet, vous épargnant un enrochement.

En conclusion les travaux doivent garantir la sécurité incendie de la Ferme de Perchène et laisser le Rondy se jeter dans la Brenne en amont du barrage.

Patrick KERVENNIC